

Info-parents



Message de la direction

Que l'année 2024 soit une année où la bienveillance, l'entraide, le positivisme feront partie de notre quotidien!

Que mille et un projets animent cette année!

Santé et prospérité!

Nous vous rappelons toute l'importance d'être vigilant aux abords de l'école et de ralentir votre vitesse en voiture... La sécurité de nos élèves est **PRIORITAIRE!**

ce numéro : Dans

Mot de la direction 1

Service de garde 1

Plaisir d'hiver et vêtements appropriés 2

Inscription 2024-2025 2

OPP 3

Jours de tempête 3

CÉ 3

Appareils électroniques 4

Service de garde...

8 janvier- cette journée a été transformée en journée pédagogique; à la suite de ce changement, le calendrier scolaire sera modifié afin qu'une journée pédagogique déjà prévue soit transformée en journée de classe; nous vous donnerons des détails plus tard.

Un petit rappel concernant les paiements du service de garde et de dîner: tous les paiements doivent être faits à chaque fin de mois. Le paiement par internet est le moyen le plus sécuritaire et le plus rapide, nous vous encourageons à l'utiliser; si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Mme France Cyr au 514-855-4240 poste 1 ou ou à lui faire parvenir un courriel à ServicedegardeduBout-de-l'Isle@csmc.qc.ca. Le formulaire d'inscription des journées pédagogiques des mois de février, avril, mai et juin 2024 sera remis pendant le mois de janvier.

**Journée
pédagogique
à venir:**

Vendredi

2 février 2024



Plaisir d'hiver et vêtements appropriés...

L'hiver est bien installé même si la neige n'est pas présente!!! Nos élèves passeront du temps à l'extérieur lors de différents moments de la journée: cours d'éducation physique, récréations, dîner, après l'école pour le SDG.

Ces moments peuvent durer entre 20 et 54 minutes.

Veuillez noter qu'il est important que votre enfant soit bien vêtu pour l'extérieur: pantalon de neige, manteau, tuque, mitaines, foulard, etc. Pour les petits, nous recommandons de mettre des bas et des mitaines supplémentaires dans le sac d'école.

Inscriptions 2024-2025

La période d'inscription massive pour les nouveaux élèves sera du **lundi 5 février au 31 mars 2024**. Le formulaire en ligne sera disponible à partir de cette date. <https://www.cssmb.gouv.qc.ca/inscription/>

Réinscription des élèves qui fréquentent déjà une école du CSSMB du 12 au 24 février 2024

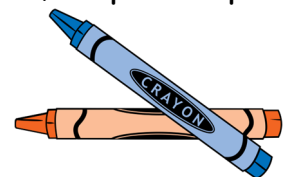
En février 2024, les parents recevront un courriel du service d'organisation scolaire du CSSMB avec toutes les informations nécessaires pour procéder à l'inscription en ligne via le portail [Mozaïk Parents](#).

C'est également lors de la réinscription en ligne que vous pourrez :

- ◆ Spécifier si votre enfant fréquentera son école de quartier ;
- ◆ Faire l'inscription au service de garde et au service de surveillance des dîneurs

Si vous avez des voisins de quartier qui ne sont pas familiers avec le système scolaire, nous vous invitons à les informer de la période à venir pour les inscriptions. Pour la réinscription des élèves fréquentant déjà l'école, de plus amples informations suivront en février.

Merci!



Organisme de participation des parents (OPP)...

IMPORTANT | Dîner PIZZA



Tous les parents qui ont commandé pour leur enfant les repas pizza du 24 novembre et du 21 décembre, veuillez noter que ces repas pizza seront **reportés respectivement aux 26 janvier et 23 février**.

CAMPAGNE DE FINANCEMENT | FROMAGE St-Benoit-de-l'Abbaye

Encore cette année la campagne de financement des coffrets fromages a été un franc succès! Nous tenons à remercier les bénévoles qui se sont impliqués à la planification de cette campagne et aussi, mais surtout, tous les parents qui se sont déplacés le 14 décembre dernier pour la cueillette des coffrets. Finalement, un grand **MERCI** à la **ville de Sainte-Anne-de-Bellevue** de nous avoir offert le chalet Aumais !

Les jours de tempêtes ...

Il est possible, quoique très exceptionnel, que les établissements du CSSMB ferment en raison des conditions climatiques. En cas de doute, vous pouvez consulter:

- * Site web de la CSSMB: <https://www.cssmb.gouv.qc.ca/infos-fermeture/>
- * Facebook et fil Twitter de la CSSMB
- * La radio et la télévision (ex; Salut Bonjour)



Conseil d'Établissement (CÉ) ...

Prendre note que le CÉ aura lieu le 31 janvier à 18h30, de façon exceptionnelle virtuellement. Vous êtes toujours les bienvenus pour y assister, veuillez demander le lien TEAMS à la direction de l'école.



Appareils électroniques dans l'école (approuvé en Conseil d'établissement du 20 novembre 2023)

Objet : Utilisation des appareils électroniques dans l'école

Chers parents,



Le 5 octobre 2023, le ministre d'Éducation a émis une directive qui vise à interdire l'utilisation du cellulaire, des écouteurs, montres intelligentes et d'autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles, sauf lorsque cette utilisation est requise par les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant, par l'état de santé d'un élève ou par les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

La directive s'appuie sur la priorité accordée à la réussite éducative des élèves ainsi qu'à leur bien-être, en favorisant un climat plus propice à l'enseignement et à l'apprentissage.

Présentement, le mode de vie de notre école stipule :

JEUX-JOUETS-DE-LA-MAISON:

Tous les jeux, jouets, objets de valeur (appareil électronique), cellulaire, etc. ne peuvent être apportés* qu'à la suite de l'autorisation d'un adulte de l'école.

*L'école se dégage de toute responsabilité en cas de perte, de bris ou de vol d'objets à l'école.

À notre école, le processus d'apprentissage et toutes les activités éducatives qui ont lieu dans l'école autant en salle de classe qu'à l'extérieur (service de garde, service de dîner, activités récréatives, activités sportives, etc.) utilisent les appareils informatiques de l'école. En effet, tous nos élèves bénéficient des Chromebook, des iPads, des portables afin d'assurer leur développement éducatif et social.

Pour cette raison, le paragraphe du mode de vie de l'école sera ajusté comme suit :

APPAREILS ÉLECTRONIQUES/ JEUX-JOUETS

L'apport et l'utilisation du téléphone cellulaire, d'une tablette, d'écouteurs, d'une montre intelligente ou de tout autre appareil mobile personnel sont interdits à l'intérieur de l'établissement.

L'apport des jeux, des jouets de valeur est interdit sauf à la suite de l'autorisation d'un adulte de l'école.

L'élève et ses parents comprennent et acceptent qu'en cas de bris, perte ou vol de l'appareil/jeux/jouet, le CSSMB et son personnel ne peuvent être tenus responsables.

Votre collaboration est essentielle dans ce processus d'encadrement et nous vous remercions pour votre soutien.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Veuillez accepter, Madame, Monsieur, nos sincères salutations,

Marilena Ardeleanu et Marie-Eve Turcotte
Directrice et directrice adjointe